

FORMULAIRE DE DEMANDE DE STATUT DE CLIENT PROTÉGÉ

Le formulaire **complété et signé** par toutes les personnes majeures est à envoyer, accompagné de ses **annexes (voir page 4)**, à l'adresse suivante :

BRUGEL, Avenue des Arts, 46 – Boîte 14, 1000 Bruxelles

Email : info@brugel.be – Numéro gratuit : **0800/97.198** – Site : www.brugel.be

Le formulaire doit être rempli dans **la langue** dans laquelle vous voulez que votre dossier soit traité.

Als u wenst dat uw dossier in het Nederlands behandeld wordt, gelieve het Nederlandstalige formulier in te vullen.

Dans votre intérêt, veuillez remplir ce formulaire avec le plus de **précision** possible.

LISEZ BIEN ATTENTIVEMENT CE QUI SUIT AVANT D'ENVOYER LE FORMULAIRE

1. Qui peut demander le statut de client protégé bruxellois ?

Les ménages bruxellois qui ont **une dette impayée** vis-à-vis de leur fournisseur actuel d'énergie.

2. Pourquoi demander le statut de client protégé ?

Le statut de client protégé permet de **suspendre les procédures de coupure** d'énergie initiée par votre fournisseur. Il permet également de **bénéficier d'un tarif d'énergie avantageux** appelé « tarif social spécifique ». Il permet donc de diminuer vos factures d'énergie afin de vous permettre de payer votre dette, sur base d'un plan de paiement, à négocier avec votre fournisseur d'énergie et à respecter.

Le statut de client protégé est temporaire. Dès que votre **dette sera apurée, vous retournerez chez votre fournisseur commercial.**

3. Comment obtenir le statut de client protégé ?

Il faut avoir reçu une **mise en demeure** de votre fournisseur d'énergie **et avoir une dette d'énergie impayée** vis-à-vis de votre fournisseur d'énergie.

A qui s'adresser :

a. Demandez le statut de client protégé directement à **SIBELGA** si : vous **bénéficiez déjà du tarif social fédéral**, vous avez le statut **BIM/OMNIO**, vous êtes engagé dans **une procédure de médiation** de dettes ou **en règlement collectif de dettes.**

Pour obtenir le formulaire SIBELGA : Rue des Poissonniers 13, à 1000 Bruxelles.

Tél : 02.549.41.00 ou via le site web : www.sibelga.be.

ou

b. Le CPAS de votre commune peut également vous octroyer le statut de client protégé.

ou

c. Si vous ne répondez pas aux conditions ci-dessus, demandez le statut auprès de BRUGEL en envoyant ce formulaire et les documents annexes comme demandés à la page 4.

Le statut de client protégé est octroyé par **BRUGEL** sur base des **revenus imposables** et de la **composition de ménage.**

Les plafonds de revenus sont les suivants en janvier 2014 :

Nombre de personnes à charge	1 revenu ou moins dans le ménage	2 revenus ou plus dans le ménage
0	20.741 €	23.046 €
1	24.198 €	26.503 €
2	25.927 €	28.231 €
3	27.655 €	29.960 €

Ces plafonds de revenus sont augmentés de 1.500 € par personne à charge supplémentaire. Ces montants sont indexés tous les mois sur base de l'index des prix à la consommation d'août 2007.

4. Statut de client protégé et limiteur de puissance

Dès que vous êtes client protégé, **SIBELGA place un limiteur de puissance** sur votre compteur électrique. **Votre prélèvement sera limité à 2.300W en électricité.** Seul, le CPAS est en mesure de demander l'augmentation de la puissance électrique et sous certaines conditions.

Encadré réservé à l'administration

Date réception :

Agent traitant :

N° de dossier : CPBK_2014-

FORMULAIRE DE DEMANDE DE STATUT DE CLIENT PROTÉGÉ

**champs obligatoires*

I. Coordonnées du demandeur (c'est-à-dire les coordonnées du consommateur)

*Civilité : Mme M.

*Nom : *Prénom :

Né(e) le : *N° de registre national :

Profession :

*Rue : *N° (+N° Boîte):

*Code postal : *Localité :

Tél. fixe :

*GSM :

E-mail : @

Nature des revenus de l'année de référence¹ :

- Traitement ou salaire Pension
 Pension de survie Revenus d'indépendant
 Revenus de remplacement

*Fait à, le ... / ... /

*Nom et prénom :

*Signature :

2. Type de consommation (Toutes ces informations sont sur votre facture de gaz et/ou d'électricité)

*Nom du fournisseur : *Votre référence Client :

*Codes EAN :

a) GAZ

Code EAN gaz : 54144 18 chiffres

et/ou

b) ELECTRICITE

Code EAN électricité : 54144

Code EAN électricité : 54144

Conformément aux dispositions de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, il vous est permis en tout temps d'accéder à vos données, de les corriger et vous avez le droit de vous opposer gratuitement à leur traitement et à leur communication à des tiers. Il vous suffit pour cela d'écrire à **BRUGEL**, Avenue des Arts 46/Boîte 14 à 1000 Bruxelles.

¹ L'année de référence étant définie comme l'avant-dernière année qui précède celle de l'introduction de la demande. À défaut, communiquer le dernier avertissement extrait de rôle ou vos revenus des 12 derniers mois.

2. Coordonnées des membres majeurs du ménage

(Pour que la demande soit valable, tous les membres du ménage doivent communiquer leur identité complète ainsi que la nature et le montant de leur(s) revenu(s)²)

*Civilité :	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme		
*Nom :		*Prénom :	
Né(e) le :		*N° de registre national :	
Profession :			
*Rue :		*N° (+N° Boîte):	
*Code postal :		*Localité :	
Tél. fixe :		*GSM :	
E-mail :	@		
Nature des revenus de l'année de référence :			
<input type="checkbox"/> Traitement ou salaire		<input type="checkbox"/> Pension	
<input type="checkbox"/> Pension de survie		<input type="checkbox"/> Revenus d'indépendant	
<input type="checkbox"/> Revenus de remplacement			
*Fait à, le ... / ... /			
*Nom et prénom :			
*Signature :			
*Civilité :	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme		
*Nom :		*Prénom :	
Né(e) le :		*N° de registre national :	
Profession :			
*Rue :		*N° (+N° Boîte):	
*Code postal :		*Localité :	
Tél. fixe :		*GSM :	
E-mail :	@		
Nature des revenus de l'année de référence :			
<input type="checkbox"/> Traitement ou salaire		<input type="checkbox"/> Pension	
<input type="checkbox"/> Pension de survie		<input type="checkbox"/> Revenus d'indépendant	
<input type="checkbox"/> Revenus de remplacement			
*Fait à, le ... / ... /			
*Nom et prénom :			
*Signature :			

² Vous pouvez photocopier cette page au cas où le ménage comporte plus de deux membres majeurs.

3. Identité des personnes mineures (- 18 ans) à charge ou vivant sous le même toit ³	
*Nom : ²	*Prénom :
Né(e) le :	
*Nom :	*Prénom :
Né(e) le :	
*Nom :	*Prénom :
Né(e) le :	
*Nom :	*Prénom :
Né(e) le :	
*Nom :	*Prénom :
Né(e) le :	
*Nom :	*Prénom :
Né(e) le :	

*Liste des documents obligatoires à fournir (annexes) :
1. Copie de TOUTES LES PAGES de l'avertissement extrait de rôle de l'année de référence pour TOUTES LES PERSONNES MAJEURES du ménage. Ou le dernier avertissement extrait de rôle que vous avez reçu. Il est possible d'obtenir une copie de ce document au service de taxation (Boulevard Pachéco, 13 à 1000 Bruxelles) a. En cas de réduction de plus de 10% des revenus depuis le dernier exercice fiscal : déclaration sur l'honneur, signée et certifiée sincère, indiquant le montant de tous les revenus perçus au cours des 12 derniers mois + documents justificatifs b. Dans le cas de l'impossibilité de produire l'avertissement-extrait de rôle, une déclaration sur l'honneur, signée et certifiée sincère, indiquant le type et le montant annuel total de tous les revenus imposables perçus par chaque membre du ménage au cours de l'année de référence + documents justificatifs
2. Certificat de composition de ménage récent délivré par l'Administration communale
3. Copie de la mise en demeure du fournisseur
4. Si vous avez des enfants à charge, une attestation de la Caisse d'Allocations Familiales
5. Si vous êtes propriétaire de biens immobiliers, le relevé de tous les revenus cadastraux (biens situés en Belgique ou à l'étranger)

Formulaire et annexes à retourner (par la poste, par fax ou par e-mail) à:

BRUGEL

Avenue des Arts 46/Boîte 14

1000 Bruxelles

Fax : 02/563 02 13 - E-mail : info@brugel.be – Site : www.brugel.be

Une décision sur le fondement de votre demande sera prise dans les 20 jours.

Il est possible que des pièces complémentaires vous soient demandées par le gestionnaire du dossier.

Vous aurez un délai d'un mois pour nous les communiquer.

Si nous ne sommes pas en possession des documents nécessaires au terme de ce délai, votre dossier de demande sera considéré comme irrecevable de plein droit.

Une nouvelle demande pourra toutefois être introduite.

³ Vous pouvez photocopier cette page au cas où le ménage comporte plus de personnes mineures à charge ou vivant sous le même toit.